



Les Copains d'Eole

Base ULM de Boigny Méréville

LF9152 (fiche terrain disponible sur BASULM)

Annexe au règlement intérieur : Règles de vol aux abords du terrain

Objectif : Réduire les nuisances sonores vis-à-vis des riverains

Caractéristiques du terrain :

LAT : N 48 19 46

LONG : E 002 05 19

ALT : 436 ft

Radio: 143.900

Piste en herbe omnidirectionnelle

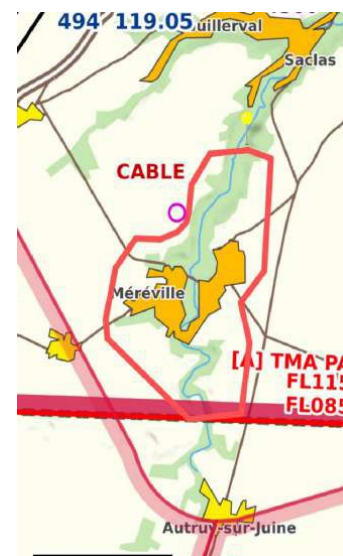


- Après décollage, prendre la direction OUEST soit vers Angerville soit vers Monnerville.
- Eviter dans la mesure du possible de voler vers la vallée à l'EST du terrain.
- Aérodrome de Mondésir au nord du terrain, survol interdit. Contourner largement, notamment au Nord de LFOZ, zone du tour de piste :



Extrait carte VAC Etampes-Mondésir LFOX

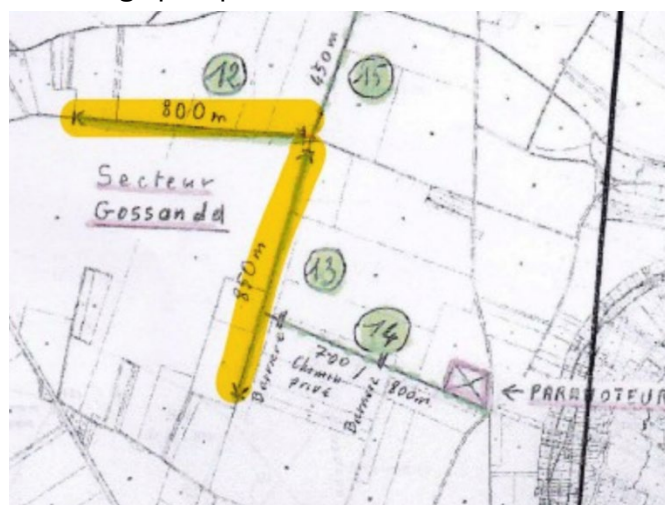
- Survol de Méréville interdit - merci de contourner largement la ville suite plaintes de riverains : interdiction de vol à l'intérieur du périmètre délimité par une bordure rouge.
- Périmètre d'interdiction au format kml disponible au téléchargement sur le site internet Les Copains d'Eole pour intégration aux applications de vol.



- Zone GIH, vol d'hélicoptères militaires en semaine, se renseigner de l'activation ou non de la zone auprès de l'aérodrome de Mondésir ou en consultant les Notam/ SUPAIP.
- Au Nord du terrain, transit Est-Ouest de la vallée de la Juine à la verticale du viaduc SNCF, coordonnées N48°20'28.403 E2°6'31.801, au-dessus de 500m AMSL



- Attention : en cas de vent d'Est, risque de turbulences causées par la vallée, au décollage et atterrissage.
- Attention : 2 axes de treuillage parapente à l'ouest du terrain.



Les plages horaires d'activité sont communiquées aux pilotes par le WhatsApp du club. Un panneau coulissant situé à l'entrée du terrain informe également si le treuillage est actif. Merci de vérifier avant tout décollage.

Merci de respecter ces consignes afin que nous puissions continuer à profiter de notre belle base.

Le bureau

20 janvier 2026